



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

ARRÊTÉ N° 2025 /41

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION
IMPLANTATIONS DE SENS UNIQUE DE CIRCULATION**

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-27 ;

VU les articles L 2213-1 à L2213-4 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'avis préfet permanent en date du 31 mars 2023

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (Livre 1 – Quatrième partie signalisation de prescription approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

CONSIDERANT que l'Avenue des plages, la Rue de la Mairie, la Rue Chante vent en partie, le Chemin de las Muolas en partie, la Rue du commerce, Rue de la Poste Rue Los Castanhers, Rue dal Galinat et une partie de la Rue Saint-Martin, ne peuvent recevoir un double sens de circulation en raison de l'étroitesse des voies, il convient pour des raisons de sécurité de mettre en place des sens uniques de circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Cet arrêté permanent remplace et annule tout arrêté antérieur.

ARTICLE 2 : Sur la **RD 66, Avenue des plages du n° 27 au n° 01**, un sens unique de la circulation est instauré dans le sens entrant de la commune. Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront l'itinéraire suivant : Rue du rocher de cancale d'un côté et Rue des Trois moulins de l'autre.

ARTICLE 3 : **Rue du commerce, Rue de la Poste et Rue Los castanhers**, un sens unique de la circulation est instauré dans le sens Rue du Commerce jusqu'à la Rue Los castanhers. Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront l'itinéraire suivant : Rue du rocher de cancale d'un côté et Rue des Trois moulins de l'autre.



ARTICLE 4 : - Rue de la Mairie jusqu'à l'angle de la Rue des sangliers, un sens unique de la circulation est instauré dans le sens croissant des numéros. Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront les rues adjacentes. (Rue du rocher de Cancale et Rue des Chasseurs)

- Rue dal Galinat à l'angle de la Rue de la Fabrique du N° 06 au N° 02 jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Plage, un sens unique de circulation est instauré dans le sens descendant. Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront les rues adjacentes. (Rue des 3 moulins et Rue de l'église)

ARTICLE 5 : Rue Chante Vent du N° 02 au N° 16 jusqu'à l'impasse des Treilles et en remontant Rue Font de las muolas du N° 08 au N° 02 en passant devant l'impasse des Tilleuls, un sens unique de circulation est instauré. Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront les rues adjacentes.

ARTICLE 6 : Rue de Saint-Martin à l'angle de l'intersection de la Rue des trois Moulins jusqu'à l'angle de la Rue de la Crouzetto, un sens unique de circulation est instauré. Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront les rues adjacentes. (Rue de la Crouzetto Rue de Labadal)

ARTICLE 7 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription sera mise en place par une entreprise et à la charge de la commune de Roquefort des corbières.

ARTICLE 8 : Les dispositions définies prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation adéquate.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Roquefort des corbières.

ARTICLE 10 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Narbonne dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 11 : Monsieur le Maire de la commune, la police municipale, la gendarmerie de Port la Nouvelle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES, le 15/04/2025
Pour Le Maire et par délégation de l'arrêté n°2021-68 du 18 mai 2021 l'Adjoint

BOULAIN Jackie



